

Résolution présentée par la délégation du Tuvalu

Thème	Droits politiques et sociaux
Concerne	La création d'une organisation d'adoption pour les pays égarés (A.D.O.P.T.M.E.)
L'Assemblée Générale,	
Sidérée	de constater que des nations telles que Tuvalu, Kiribati, les Maldives ou le Bangladesh s'effacent peu à peu du globe, submergées par la montée des eaux et l'indifférence collective, prisonnières d'océans qui progressent plus vite que la solidarité humaine,
Interpellée	par la situation difficile de pays en conflit ou dont le territoire est menacé comme l'Ukraine, la Palestine, Taïwan, le Guyana, le Sahara occidental ou encore Israël, qui illustrent un monde où les frontières et les équilibres politiques deviennent de plus en plus instables,
Rappelant	que tout au long de l'histoire, les peuples ont su s'entraider pour se relever notamment grâce à la colonisation incarnant la lumière d'un ordre mondial que nul a su égaler depuis, comme l'Angola et le Cameroun aidés par la France et le Portugal ; preuve que la coopération peut sauver des nations menacées,
Consciente	que derrière chaque territoire menacé, il y a des familles, des langues, des cultures, des mémoires, des identités humaines et des traditions à protéger, et qu'il est urgent de créer de nouveaux liens de solidarité et de protection entre États pour éviter que des peuples entiers ne s'effacent dans l'indifférence,
Décide	de créer l'organisation internationale A.D.O.P.T.M.E. (Alliance pour le Développement d'Organe de Parrainage et Tutelle des Mondes Égarés), destinée à encadrer et coordonner le parrainage volontaire de pays dits "égarés", menacés de disparition physique, politique ou symbolique , - de mettre en place un programme de parrainage volontaire sur trois ans, dans lequel des puissances stables, sélectionnées comme tuteurs par tests de personnalité diplomatique et tirage au sort afin d'assurer équité, diversité et compétence, s'engagent à soutenir les pays éligibles par un plan d'aide diplomatique, environnemental, économique et culturel , - de garantir aux parrains des avantages politiques et économiques proportionnels à leur engagement, tout en respectant la souveraineté et la culture des pays parrainés, tels que ; des opportunités d'investissement durable dans leurs territoires et la reconnaissance officielle du statut d'état protecteur au sein de l'A.D.O.P.T.M.E.

Le texte français fait foi.